

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 SEPTEMBRE 2014**

Approbation du compte rendu de la séance du 12 Septembre 2014.

Absent : Mr PEPIN Michel a donné procuration à Mr BERTHUIT Jean
Mr CROZAT a donné procuration à Mme VALENTIN Françoise

Secrétaire de séance : Mme PLEKANIEC Corine

1) PRESENTATION DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT EOLIEN SUR LA COMMUNE PAR LA SOCIETE SAMEOLE

Mr le Maire indique qu'aujourd'hui il s'agit seulement de la présentation du projet par la Société Saméole et que le Conseil se donnera le temps de la réflexion avant de prendre une décision autorisant ou non la poursuite du projet.

Mr Dumas et Mme Léonard, représentant la Société prennent la parole et présentent leur société et notamment les installations réalisées par celle-ci.

Ils expliquent que toute éolienne doit être située à une distance minimum de 500 mètres des habitations et que la phase de mise en œuvre de l'opération peut durer au minimum 5 ans.

Concernant la Commune de Rimeize, le projet concerne l'installation de 5 éoliennes d'environ 90 mètres de haut et d'une puissance de 2 MW chacune au lieu dit « Le Paroudio » suivant une ligne passant au dessus du lieu-dit Sogne Verge en direction du Monteils. Tous les travaux seraient à la charge de la Société Saméole.

Au point de vue financier :

- Lors de la mise en service des éoliennes la Commune percevra la somme de 87 500 €uros soit 0,7 % du montant du projet
- Ensuite tous les ans, la Commune et la Communauté de Communes percevront la Contribution Economique Territoriale. Il s'agit de 106 042 €uros à partager entre la Commune et la Communauté de Communes, selon un protocole d'accord établissant une répartition négociée de cette cotisation.

Mr Valentin Cédric souhaite connaître la durée du bail. Celui-ci dure 40 ans (car le bail avec EDF de 15 ans renouvelable une fois + durée de la mise en place).

Mr Valadier souligne que selon, l'endroit où l'on se place l'implantation paysagère n'est pas toujours réussie. Mr Dumas explique que lors du dépôt du permis de construire, une étude paysagère doit y être intégrée avec environ 50 à 80 photomontages, toutefois il est difficile de pouvoir prévoir la vision que l'on aura des éoliennes à partir de n'importe quel endroit.

Mrs Falcon et Rousset demandent quelles sont les nuisances sonores. Les normes à respecter sont de 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour.

La séance du Conseil Municipal est suspendue afin de donner la parole au public pour qu'il puisse intervenir et poser des questions à la Société Saméole.

2) RENFORCEMENT MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX DE DSITRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES HAMEAUX DE FRAISSINOUX ET DES CAYRES

Mr le Maire indique que l'ancien Conseil Municipal avait choisi l'option suivante : distribution sur Fraissinoux avec création d'une station de désinfection, branchements et comptages individuels ainsi que la création d'un réservoir de 15 m³ sur les Cayres et à raccorder sur la conduite d'adduction entre les captages des Cayres et de Fraissinoux, avec distribution sur les Cayres, branchements et comptages individuels.

Mr Muret indique qu'il est d'accord pour donner du terrain afin d'implanter le réservoir. Il faudrait solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'ordre de 60 %.

Le Conseil donne son accord pour solliciter les subventions.

3) ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES HAMEAUX DE MASBERAL LE JEUNE ET BIGOSE

Cette année, ce sont les élus qui ont relevé les compteurs d'eau et un état des lieux a pu être réalisé.

Mme Bourgeois explique qu'à Masbéral et Bigose il y a un problème sur la qualité de l'eau et que cette situation dure depuis 10 ans. Aussi, certaines personnes ont refusé de donner les relevés et d'autres refusent de payer leur facture.

Mr le Maire rappelle les faits. En 2001, Mr Berthuit, maire de l'époque, avait réussi à convaincre la Mairie de Fontans de nous fournir de l'eau. Celle-ci avait accepté en précisant qu'elle n'était pas de bonne qualité.

Le problème devrait se régler car la commune de Fontans va prochainement procéder à la réalisation de nouveaux captages vont bientôt commencer pour se terminer en juillet ou septembre 2015.

De plus, le Maire indique que 1 376 m³ ont été facturés aux abonnés par la Commune de Rimeize alors que 3 685 m³ nous ont été facturés par la Mairie de Fontans. Cette différence est probablement due à une fuite, ce qui correspond à une somme de 2 309 €uros à la charge de notre commune.

Le Maire propose que l'on défalque 50 % des consommations pour prendre en compte les désagréments occasionnés par ces problèmes de potabilité sur les deux villages.

Mme Bourgeois se retire lors du vote.

Le Conseil Municipal accepte de réduire de 50 % les consommations d'eau.

4) COMMISSION EAU

Au vu de tous ces problèmes d'eau il serait souhaitable de créer une commission et de désigner des responsables de secteur en cas de panne.

Membres de la Commission Eau : Mrs Chalmeton, Muret, Falcon et Rousset.

Responsable de Secteur :

- Secteur du Rouchat : Mr Berthuit
- Secteur d'Hauteville : Mrs Valadier et Muret
- Secteur de Masbéral-Bigose : Mr Chalmeton

5) GESTION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES EN LOZERE

Lecture du modèle de délibération proposé par l'Association des Maires de Lozère et de la Chambre d'Agriculture concernant la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère.

Le Conseil Municipal approuve le projet de délibération.

6) DENEIGEMENT

Actuellement un déneigeur privé et un déneigeur communal assurent le déneigement.

Afin d'améliorer les conditions de déneigement il faudrait trouver au moins deux déneigeurs supplémentaires.

De plus les étraves sont usées, aussi il faudra peut-être les remplacer.

Mr Farges a rencontré Mr Lafont, Conseiller Général, qui serait prêt à subventionner l'achat de nouvelles étraves à hauteur de 30 %.

7) AMENDES DE POLICE

Chaque année le Conseil Général attribue une aide sur un projet de sécurité relatif aux transports en commun et à la circulation routière.

Le Conseil Municipal décide d'installer des miroirs favorisant la visibilité dans certains villages.

Des propositions de prix ont été faites par Mr Kwietniak et Mr Valentin Cédric.

Ils précisent que s'il y a d'autres nécessités dans des villages il faut faire remonter les besoins le plus rapidement possible.

8) PERSONNES REFERENTES A L'ECOLE

Il s'agit de Mmes Valentin et Bourgeois.

Mme Valentin fait le point sur la mise en place des rythmes scolaires. Une réunion a eu lieu avec les parents avec des retours positifs. Jeudi dernier l'Inspectrice de l'Education Nationale a visité l'école et rencontré le Maire, le premier adjoint et Mme Valentin.

Mr le Maire précise le rôle de référente. Les personnes référentes sont le trait d'union entre la Mairie et l'Ecole. Leur rôle est un rôle d'écoute auprès des enseignantes, des parents, des élèves et du personnel communal. En cas de problème, les personnes référentes doivent s'efforcer de trouver les solutions adéquates au(x) problème(s) soulevé(s) en formulant des propositions d'amélioration prioritairement à Mr Chalmeton, adjoint délégué aux affaires scolaires.

De plus, Mr le Maire souhaiterait que ces personnes qui ont participé à la mise en place des rythmes scolaires, s'occupent de la signature des conventions avec les associations et les bénévoles qui interviennent dans le cadre des activités périscolaires.

DIVERS

Mr Valadier souhaiterait qu'un groupe de travail sur le déneigement soit créé.

Mr Farges rappelle que le 1^{er} Août il a rencontré avec les adjoints Mr Alain BERTRAND, Sénateur de la Lozère.

Il lui a fait part des projets suivants :

- Goudronnage de la route de Sarrouillet : 155 000 €
- Réfection Totale de l'Ecole : 150 000 €
- Mise en sécurité de l'accès à l'école : 100 000 €

Ces projets peuvent être subventionnés et seront soutenus par Mr le Sénateur.

Il précise que l'enfouissement de la ligne téléphonique n'est pas subventionnable. Le montant des travaux serait de 45 000 € pour la tranchée et 15 000 € à 20 000 € pour l'enfouissement des câbles.

Mr Berthuit signale que toute personne qui souhaiterait faire enlever son compteur d'eau, devra signer un document qui indiquera que l'éventuelle remise en service sera payante.

Séance levée à 23h25